

UNE CHRONOLOGIE DE LA LAÏCITE EN FRANCE

I- LE TRIOMPHE DU CATHOLICISME, LE TRÔNE ET L'AUTEL

A) ANTIQUITE

- **CHRISTIANISATION** de la Gaule à partir du 1er siècle.

-380, le christianisme est proclamé religion officielle de l'empire romain ; interdiction du paganisme

B) MOYEN ÂGE

- 496 (?), conversion et baptême de Clovis , un acte fondateur pour un avenir défini par les

ALLIANCES AMBIGÜES ENTRE LA ROYAUTE ET L'EGLISE

CATHOLIQUE. Les rois de France tentent de limiter la prétention de l'Eglise à la suprématie universelle et œuvrent à installer leur souveraineté sur les clercs.

- 987, la cérémonie du sacre instaure des dynasties héréditaires et sacrées. Elles seront un moyen de lutte contre le pouvoir féodal des seigneurs et pour l'affirmation de la monarchie catholique

-800, Charlemagne, le roi des Francs est confirmé comme élu de Dieu et sacré empereur d'Occident à Rome

-1090 à 1270, le temps des croisades en Orient, 8 expéditions militaires pour combattre les infidèles

-1209, croisade contre l'hérésie cathare (doctrine qui préconise une foi dépouillée et austère jugée contraire à la doctrine catholique)

-1251 et 1320, croisade des pastoureaux, pogroms et massacres de juifs

-1214-1270, Louis IX dit saint louis, seul roi de France déclaré saint , canonisé dès 1297 , marque l'apogée de la monarchie féodale catholique : rayonnement moral du roi extrêmement pieux, mais une intolérance liée à la foi catholique (autodafé du talmud, port de la rouelle pour les Juifs, exécution des Cathares en 1244 avec 200 fidèles brûlés vifs sur le même bûcher)

-1296- 1305 violent conflit entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe le Bel à la suite de la levée d'une taxe sur le clergé

-fin XIIIe, âge d'or de l'Eglise catholique qui remplit de multiples fonctions d'assistance, de développement de la culture, d'édiction des normes de modes de vie dont les saints sacrements.

-vers 1326, le pape Jean XXII associe sorcellerie et hérésie. Début de la chasse aux sorcières qui va durer jusqu'à la fin du XVIIe siècle

-1347, la peste noire déclenche une persécution des juifs jugés coupables de propagation du fléau ; le pape Clément VI intervient pour protéger les juifs (juillet 1348)

- 1438, Pragmatique Sanction de Bourges » de Charles VII. Cet Edit confirme le **GALLICANISME de la monarchie française** qui scelle une alliance avec le clergé en limitant les prérogatives du pape

C) ANCIEN REGIME

- 1516, Concordat de Bologne entre François 1^{er} et le pape Léon X : le roi de France acquiert le pouvoir de nommer les évêques et abbés.

-31 OCTOBRE 1517, LES 95 PROPOSITIONS DE MARTIN LUTHER QUI DEFEND DES THESES HOSTILES A LA PAPAUTE. ACTE FONDATEUR DU PROTESTANTISME

-1547, création des « chambres ardentes » par Henri II afin de réprimer l'hérésie.

-1562 à 1598, GUERRES DE RELIGION ENTRE CATHOLIQUES ET PROTESTANTS (24 août 1572, massacre de la saint Barthélémy : environ 3000 assassinats dans la journée)

-1598, L'EDIT DE NANTES ,L'EDIT DE TOLERANCE qui assure aux protestants une relative liberté d'exercice du culte ,un libre accès à tous les emplois, l'emplacement de 151 lieux de refuges

-années 1620, rébellions huguenotes

-1628,siège et prise de la Rochelle

-1629, paix de grâce d'Alès : les protestants conservent leurs garanties civiles et religieuses mais perdent leurs places fortes.

-1661, début des exactions contre les protestants : exclusions de l'achat d'offices royaux, atteintes à l'exercice du culte, puis dragonnades à partir de 1680

-1685, REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES par la monarchie absolue de droit divin du roi Louis XIV. L'édit de Fontainebleau, 18 octobre 1685 interdit le culte protestant, bannit les pasteurs. Exil clandestin de 200 000 protestants.

-1709, répression des jansénistes (croyance à la doctrine de la prédestination).

-1702-1715, guerre des Cévennes contre les huguenots révoltés, les « camisards »

II. LA LENTE AFFIRMATION DE LA LAÏCITE, LA REPUBLIQUE ET LES EGLISES

A) LA REVOLUTION FRANÇAISE.

-XVIIIe siècle, la philosophie es Lumières, source de la laïcité philosophique. Le droit à l'exercice de la raison critique fonde le droit à la liberté de conscience

-26 AOUT 1789, DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU

CITOYEN, article X : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public ». Dissociation entre la citoyenneté et la confession

- novembre 1789, nationalisation des biens du clergé

-1790, décret sur la constitution civile du clergé par l'Assemblée nationale constituante : évêques et curés seront élus par les citoyens et devront jurer fidélité à la Nation (refus de 60% des prêtres); culte clandestin par les prêtres réfractaires ; condamnation du décret par le pape Pie VI

-1791, la citoyenneté pleine et entière est accordée aux juifs et aux protestants

-1792, début de la **politique de déchristianisation** de la France ; création de l'état civil unique et neutre , mariage civil

-21 JANVIER 1793, EXECUTION DE LOUIS XVI

-mars 1793 à juillet 1794, la terreur : soumission de l'Eglise (fermeture des églises, destruction de statues, exactions...)

-1794, tentative par Robespierre d'instituer le culte de l'Être suprême (refus de l'athéisme, promotion d'une morale civile, laïque et républicaine, reconnaissance de l'immortalité de l'âme et de l'existence d'un être suprême qui commande la nature)

-1795, Constitution de l'an III : affirmation de la liberté religieuse, suppression du budget des cultes, **première séparation de l'Eglise et de l'Etat**

XIXe

Le XIXe avant la laïcité, le retour des rois et de l'Eglise

- 15 juillet 1801, le Concordat entre Bonaparte et le pape Pie VII : nomination des évêques par le gouvernement qui verse un traitement au clergé catholique et aux pasteurs protestants en échange

de leurs serments de fidélité. La religion catholique reste « religion de la majorité des français », sans être « religion d'Etat »

-1804, le Code civil.

-1814, la Charte de la Restauration garantit la liberté des cultes reconnus

-1815, la « terreur blanche », une campagne de représailles des catholiques et royalistes contre les protestants, les républicains ou les bonapartistes.

-1825, Charles X se fait sacrer à Reims

-1830, le sacre royal est remplacé par une cérémonie civile au cours de laquelle Louis Philippe prête serment de fidélité à la Charte. UN SYMBOLE DE LA SECULARISATION DE LA SOCIETE

-1830, apparition du courant d'un catholicisme libéral conciliant Dieu et libertés, refusant la confusion entre le temporel et le spirituel et l'intégration de l'Eglise dans l'Etat

-février 1831, Louis Philippe fait des rabbins des ministres du culte salariés par l'Etat

-1833, loi Guizot qui impose à chaque commune l'ouverture d'une école publique

-1850, LOI FALLOUX SUR L'ENSEIGNEMENT : RENFORCEMENT DE L'INFLUENCE DE L'EGLISE SUR L'ENSEIGNEMENT AFIN DE CONTRECARRER LE DANGER REVOLUTIONNAIRE. LA LUTTE POUR LA DEMOCRATIE DEVIENT UNE LUTTE CONTRE L'EGLISE ET POUR L'ECOLE LAÏQUE.

XIXe

Le XIXe et l'établissement de la laïcité, le « conflit des deux France »

-septembre 1870- janvier 1871, la Commune. Le gouvernement insurrectionnel prévoit une instruction gratuite, laïque et obligatoire, décrète la séparation des Eglises et de l'Etat

-1872, suppression de toute mention religieuse sur les feuilles de recensement -1881, abolition du caractère religieux des cimetières

- 1881-1882 LES LOIS SCOLAIRES DE LA IIIe REPUBLIQUE. L'enseignement primaire devient gratuit (16 juin 1881), laïque et obligatoire de 6 à 13 ans (28 mars 1882)

-1884, autorisation du divorce, suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires

-1894 A 1906, L'AFFAIRE DREYFUS DECHIRE L'OPINION PUBLIQUE DANS UNE GRAVE CRISE DE CONSCIENCE. Le camp des antidreyfusards rassemblant les nationalistes, les catholiques et monarchistes s'oppose à la gauche démocratique qui veut épurer l'armée et réduire l'influence de l'Eglise. Le conflit révèle l'exaspération xénophobe et le courant antisémite.

-1899, le ministère de « Défense républicaine » conduit une politique anticléricale (surveillance des congrégations religieuses)

XXe SIECLE

-1901, loi sur les associations qui oblige les congrégations à demander l'autorisation du Parlement

-1902, le ministère Combes adopte un anticléricalisme militant : refus d'autorisation et expulsion des congrégations, interdiction d'enseignement à toutes les congrégations autorisées ou non, rupture des relations avec le Vatican. La laïcité s'exprime dans une **idéologie militante de combat** : raison contre foi, esprit critique contre jugement d'autorité, science contre obscurantisme et superstition.

-9 DECEMBRE 1905, LOI DE SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT : **garantie de la liberté de conscience et de cultes, mais la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. Fin du Concordat de 1801. « Inventaires » des biens de l'Eglise.**

-février 1906, le pape Pie X condamne le principe de la séparation

- 1907, le ministère Clemenceau laisse au clergé et aux fidèles la disposition gratuite des églises. Le culte est assimilé à une réunion publique
- loi du 13 avril 1908, les édifices culturels d'avant 1905 deviennent biens communaux à la charge des communes ; cathédrales deviennent propriété de l'Etat
- 1914-1918, la solidarité du front rapproche cléricaux et laïques
- 1923-1924, accord de compromis entre la République et le Saint Siège (pape Pie XI) : les associations culturelles sont constituées dans le diocèse et présidées par l'évêque
- 1925, confirmation du régime concordataire en Alsace Lorraine par le Conseil d'Etat
- 1936-1937, circulaires Jean Zay, interdiction de tout prosélytisme à l'école
- 1936, la mystique du Front populaire promeut un idéal humaniste de libération de l'homme
- juillet 1940 à août 1944, l'Etat français de Pétain mène une politique réactionnaire, antisémite et collaborationniste. La hiérarchie catholique soutient le régime de Vichy. Des subventions du gouvernement sont versées aux écoles privées à partir de 1941.

L'enracinement du principe de laïcité dans la République

- 1945, cardinaux et évêques se déclarent favorables à la laïcité
- 1946, LA LAÏCITE EST INSCRITE DANS LA CONSTITUTION.** « La France est une République laïque...Elle respecte toutes les croyances ».
- 1949, programmation régulière d'émissions religieuses le dimanche matin à la télévision
- à partir de 1950, les écoles privées bénéficient de financements de l'Etat
- 1958, la laïcité est de nouveau inscrite dans la constitution de la Ve république
- 1959, loi Debré : financement à plus de 80% des écoles privées qui passent sous contrat avec l'Etat, reconnaissance du « caractère propre » autorisant des activités religieuses, obligation de recevoir des enfants de toutes confessions, respect de leur liberté de conscience
- 1962-1965, Concile Vatican II, ouverture de l'Eglise à la démocratie, aux droits de l'homme et à la laïcité
- à partir des années 1970, **reconnaissance de droits qui séparent la loi civile des morales religieuses** : contraception (1967), avortement(1975), dépénalisation de l'homosexualité (1982), Pacs (1999) mariage pour tous (2013)
- 3 mai 1974, ratification par la France de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentale, dont l'article 9 stipule « **la liberté de conscience et de religion ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites** »
- 1984, échec de la réforme d'Alain Savary prévoyant l'unification du système éducatif (manifestation monstre du 24 juin 1984 pour l'enseignement catholique)
- 1989 ,l'affaire du « foulard islamique» ouvre le débat avec l'islam
- 1992,protocole Jack Lang – Mgr Cloupet déclarant que l'enseignement catholique fait partie du service public d'enseignement
- 15 MARS 2004, LOI SUR LE PORT DE SIGNES RELIGIEUX** à la suite des événements du 11 septembre 2001 et des affaires, la loi interdit le port des signes « ostensibles» à l'école publique
- 2003, installation du CFCM, Conseil français du culte musulman
- février 2005, circulaire relative à la laïcité dans les établissements de santé
- 20 octobre 2010, loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public en référence au maintien de l'ordre public
- 2013, affichage de la Charte de laïcité à l'école

Chronologie établie par Jean-Pierre REMOND, IEN, auteur conférencier chez Accès éditions, à destination de la Mission Laïque Française (séminaires 2018)